

Décret

Générale

modern

Décret n° 2000-0104/PRE portant approbation des statuts du Fonds pour le Développement Economique de Djibouti.

n° 2000-0104/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
30 avril 2000

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2000

Date du numéro
30 avril 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992

VULa loi n°191/AN/86 du 03 février 1986 sur les sociétés commerciales

VULe décret n°86-116/PRE du 30 novembre 1986

VULe décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 avril 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les Statuts du Fonds pour le Développement Economique de Djibouti ci-joints en annexe.

Article 2

Le présent décret sera exécuté partout où besoin sera et sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Par le Président de la République
chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH